

DEL2024_09_160

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Votants : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Christian BRICKX

Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Kevin CAUCHIE a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) VALABLE POUR LA PÉRIODE 2024-2028 ET DE SA CHARTE RELATIVE AU PLAN MERCREDI

Sur proposition de Serge CADIO.

La ville de Montfermeil a fait de l'éducation l'une des grandes priorités de son action. Elle s'est engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche de contractualisation de ses objectifs éducatifs à travers notamment le projet éducatif local en 2014 et le projet éducatif territorial en 2015 pour approfondir le sens et le contenu de son offre éducative, et ce de manière concertée.

La ville a poursuivi son engagement en faveur de l'éducation mené avec ses partenaires dès 2020 au travers de la mise en œuvre des projets de service petite enfance, enfance, jeunesse et sport.

De multiples jalons en témoignent : Projet éducatif local (PEL) et Éducation par le sport en 2014, PedT en 2015, Classe patrimoine en 2015, DEMOS en 2019, CMEJ en 2020 Pass Citoyen en 2022, Résidence d'artistes en petite enfance sur l'année 2023-2024 et toutes les actions pédagogiques réalisées dans les centres de loisirs, avec le concours de l'ensemble des directions de la ville et des partenaires ...

DEL2024_09_160

Ces différentes actions ont permis de renforcer les ressources éducatives, de nouer des partenariats et de développer des actions en faveur de l'accompagnement de l'enfant et de ses parents.

Le nouveau PedT s'inscrit pleinement dans l'action volontariste de la Ville auprès des acteurs éducatifs, qui vise à accompagner chaque enfant à construire et à réussir son parcours éducatif pour devenir un citoyen engagé et épanoui.

Le PedT réaffirme et reprend les ambitions du PEL :

- la réussite éducative pour former le citoyen de demain
- la réussite scolaire pour chacun
- l'épanouissement des enfants
- l'accompagnement à la parentalité
- la co-éducation

Il fixe les grandes orientations en matière éducative et donne lieu à la signature d'une convention matérialisant la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant et permet d'obtenir la labellisation « Plan mercredi » qui met en avant des activités périscolaires de qualité, garantit leur qualité éducative et la qualification des personnels encadrants.

La démarche permet également de bénéficier d'un soutien financier accru de la CAF dans le cadre du plan mercredi, le maintien de celui octroyé à l'accueil périscolaire ainsi qu'une adaptation des taux d'encadrement.

Ce PedT porte sur une période de 4 années, 2024-2028, pour donner le temps à chaque acteur de se l'approprier, de le faire vivre au travers d'actions proposées et d'en mesurer les impacts.

Le PedT a été transmis et validé par le service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports le 9 juillet 2024. Pour donner suite à cet envoi, les services de l'état ont transmis une convention qu'il convient d'adopter afin de pouvoir mettre en œuvre ce nouvel outil PedT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 551-1,

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013- 595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement,

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au Projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la délibération du 17 juin 2015 n°15.113 relative à l'adoption du projet éducatif local pour la période 2014-2020

Vu la délibération du 17 juin 2015 n°15.114 relative à l'approbation au projet éducatif territorial et autorisation de signature de la convention portant sur le projet éducatif territorial entre la ville de Montfermeil, l'Éducation nationale, la CAF et la préfecture de Seine Saint Denis.

Considérant que le projet éducatif territorial (PedT), formalise une démarche fédérant l'ensemble des acteurs du territoire pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant l'école et après, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

DEL2024_09_160

Considérant l'intérêt de renouveler la convention entre la ville de Montfermeil, l'État et la CAF pour la période 2024-2028

Considérant sa prise d'effet à compter du 2 septembre 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le renouvellement du projet éducatif territorial (PedT) ci-annexé.
- D'autoriser le Maire ou l' élu délégué à signer la convention relative au PedT pour la période 2024-2028 entre la ville, l'État et la CAF ci-annexée et tout document afférent.
- D'approuver la charte du plan mercredi ci-annexée.
- De dire que la dite convention prend effet à compter de sa signature.
- De dire que ladite convention est reconductible de manière tacite pour la même durée, après bilan préalablement établi.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

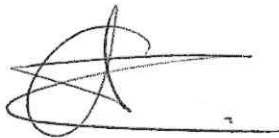
33 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

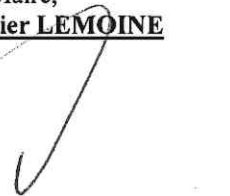
Le Secrétaire de séance,

Kevin CAUCHIE



Le Maire,

Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 30/09/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 30/09/2024

Montfermeil, le 30/09/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

